

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- O Réclamation : contact@mupras.com
- O Prise en charge : pec@mupras.com
- O Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 [LG] - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

M22- 0005916

92220

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 05483 Société : RAM

Actif Pensionné(e) Autre :

Nom & Prénom : ABUDANI SAID

Date de naissance : 20/01/1963

Adresse : Rue 529 NR 936 DB RASSI H/HASSANI CASA

Tél. : 06 61 31 53 54 Total des frais engagés : 537,30 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 02/01/2014

Nom et prénom du malade : ABUDANI SAID Age : 61

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : Affection ORL

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC Pathologie : _____

En cas d'accident préciser les causes et circonstances : ACCIDENT

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASABLANCA Le : 28/01/2014

Signature de l'adhérent(e) : SAID

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le paiement des Actes
02/01/21	G	1	300,00	Dr. Khalid YOUSSEF Spécialiste en ORL Chirurgie ORL Beauséjour 198 Bd. Beauséjour Tél: 0322994241 / Fax: 0322994240

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
ANNEE 2021	02/01/21	237,30

ANALYSES - RADIOPHOTOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	COEFFICIENT DES TRAVAUX	
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			MONTANTS DES SOINS	
	H	25533412	21433552		
D	00000000	00000000			
	B	35533411	11433553		
G	00000000	00000000			
[Création, remont, adjonction]	Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession				
DATE DU DEVIS				COEFFICIENT DES TRAVAUX	
DATE DE L'EXECUTION					
VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS				VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION	

مصحة بو سجور

CLINIQUE O.R.L. MAXILLO-FACIALE ET ESTHÉTIQUE BEAUSEJOUR

Dr F. MEKOUAR
O.R.L.

PPV 116DH40
LOT 35004 3
EXP 08/2025



LOT : 9449
PER : 08-26
PPV : 36DH40

01 2026 01 2023 01 2024
B1200DX MAROC PPV 65.110 DH

Dr. Khalid YOUSSEFI
Spécialiste en ORL
Clinique ORL Beauséjour
Tél: 0522 99 42 41 - Fax: 0522 99 42 40

Dr. Khalid YOUSSEFI
Spécialiste en ORL
Clinique ORL Beauséjour
Tél: 0522 99 42 41 - Fax: 0522 99 42 40
Dr. Marie MENJRA
Dr. Amina Smaïl
79, Avenue Bd. Hassan II Casablanca
Tél: 0522 99 42 41 - Fax: 0522 99 42 40

le 02/01/24

Aou Dzovi Sain

116.40 ① Flexam 500 (bank 2M)

2 jahli le mat 2 jahli le sru / 06/2024

36.40 ② Kopred 20f
3 jahli le mat a la fin du mois / 04/2024

65.10
19.40 ③ ultraderm 250
1 jahli x 3 / 1/

④ Antibiosymelav 500
5 gms (2) / 01 jmc
Oreille D6

T = 237.30 Casablanca - Maroc - Tél. : 05 22 99 42 36 / 37 / 38 / 39 / 41 - GSM : 06 61 59 15 14 / 13 - Fax : 05 22 99 42 40

Dr. Khalid YOUSSEFI
Spécialiste en ORL
Clinique ORL Beauséjour
Tél: 0522 99 42 41 - Fax: 0522 99 42 40